



association
étudiante
coop



co-op
students'
association

GUIDE DE SURVIE COOP 2013-2014

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	2
2. TROUVER UN EMPLOI.....	2
3. ENTREVUES COOP.....	3
4. FAQ SUR LES STAGES DE TRAVAIL.....	7
5. RENSEIGNEMENTS PROPRES À CHAQUE FACULTÉ.....	8
6. PROGRAMME DE MENTORAT COOP.....	11
7. CONSEILS POUR VOTRE RAPPORT DE STAGE.....	12
8. STAGES À L'ÉTRANGER.....	13
9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	14
10. ASSOCIATION ÉTUDIANTE COOP (AEC).....	15
11. FAQ SUR L'ENSEIGNEMENT COOP.....	16
12. COORDONNÉES.....	18

1. INTRODUCTION

Félicitations! Vous avez été admis au régime d'enseignement coopératif de l'Université d'Ottawa! L'Association étudiante coop (AEC), qui réunit des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes coop, vous aide à enrichir votre expérience coop et à profiter au maximum des possibilités qu'offre votre programme. Il fournit de l'orientation, de l'aide pour traiter avec votre faculté ou votre département, et il organise des activités sociales telles que la collation des grades des étudiants coop et des soirées au pub. L'AEC travaille de concert avec le personnel du Bureau de l'enseignement coopératif (Bureau coop) pour s'assurer de répondre à vos attentes et à vos préoccupations. Le présent *Guide de survie coop* vise à vous aider à tirer le meilleur parti de votre expérience coop.

2. TROUVER UN EMPLOI

Q : PUISQU'OTTAWA EST UNE « VILLE GOUVERNEMENTALE », LE BUREAU COOP AFFICHE-T-IL PRINCIPALEMENT DES OFFRES D'EMPLOIS AU SEIN DU GOUVERNEMENT?

R : Le type d'emplois offerts varie d'un programme à l'autre, mais dans la plupart des cas, il s'agit effectivement de postes gouvernementaux. Lorsque vous effectuez une recherche d'emplois dans le Navigateur COOP, attendez-vous à trouver un grand nombre de postes dans des organismes gouvernementaux ou des sociétés d'État situés à Ottawa. Il y a évidemment d'autres employeurs (privés ou autres), dont quelques-uns en dehors de la région de la capitale nationale (Toronto, Montréal, Calgary, etc.). Les employeurs gouvernementaux ont l'obligation de donner la priorité d'emploi aux citoyens canadiens. Donc, si vous avez un visa étudiant ou le statut de résident permanent, il se peut que vous deviez faire plus de demandes d'emploi, surtout hors du secteur public, et vous déplacer pour obtenir un poste. Pour avoir une idée du marché du travail, voir les vidéos « Les réalités du marché du travail » en ligne sur le [Blackboard Learn](#).

Q : PUIS-JE TROUVER MOI-MÊME UN EMPLOI? QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE DANS CE CAS?

R : Oui, toutefois, nous vous recommandons de commencer votre recherche d'emploi bien avant la date prévue de votre stage (au moins six mois à l'avance), puisque vous êtes responsable à la fois de trouver l'emploi et d'obtenir des entrevues. De plus, il est important d'aviser le Bureau coop que vous ferez vos propres recherches. Vous pouvez aussi participer au processus standard de demandes d'emploi du régime coop et poser votre candidature à des postes. Attendez-vous à être très occupé! L'emploi que vous trouvez doit être approuvé par le Bureau coop et, à cette fin, votre employeur doit fournir une description du poste en question. Le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) est une excellente ressource. Consultez la page [Trouver son propre emploi](#) sur le site Web de l'enseignement coop. Et bien sûr, le Bureau coop peut aussi vous aider dans votre recherche.

Q : Y A-T-IL DES EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX?

Les étudiants internationaux n'ont pas besoin de permis pour travailler sur le campus; toutefois, pour travailler hors campus, il faut faire une demande de permis au moins six mois avant de s'inscrire au régime d'enseignement coopératif (visiter le site Web du Bureau international pour tout renseignement sur l'admissibilité). Aussi, on doit s'assurer d'obtenir une vérification du casier judiciaire avant de quitter le pays de résidence si ce pays n'est pas le pays d'origine (ou de citoyenneté). Par exemple, si un étudiant international né au Nigéria a vécu en Allemagne

pendant les cinq années antérieures à ses études au Canada, il lui faut demander la vérification en Allemagne. Cette vérification est aussi nécessaire pour obtenir l'attestation de sécurité du gouvernement du Canada pour les personnes ayant résidé au Canada pendant plus de cinq ans. La vérification comprend essentiellement une confirmation de bonne conduite et d'absence de casier judiciaire.

Q : COMBIEN DE DEMANDES D'EMPLOI EST-CE QUE JE DEVRAIS FAIRE?

R : Suivez les consignes à ce sujet données dans l'atelier **Faire des demandes d'emploi coop** offert en ligne sur [Blackboard Learn](#). À votre premier stage, vous voudrez faire le plus de demandes d'emploi possible. Par contre, aux stages subséquents, à mesure que vous avancez dans votre programme, vous pourrez en faire moins étant donné que vous aurez plus d'expérience à offrir. Plus vous postulez d'emplois, plus vous aurez d'entrevues et plus vous devrez consacrer de temps à vous renseigner sur l'employeur et son domaine et à vous rendre aux entrevues. Un trop grand nombre d'entrevues peut devenir affolant. Si vous avez beaucoup d'entrevues pendant qu'il vous reste des demandes d'emploi à venir, le Bureau coop communiquera avec vous pour savoir si vous voulez annuler ces demandes, au cas où la perspective d'encore plus d'entrevues vous semblerait trop stressante. Toutefois, il est impossible de choisir parmi ces demandes, il vous faut les annuler toutes : tout ou rien! Pour en savoir plus sur les demandes d'emploi, consultez le cahier d'exercices [Faire des demandes d'emploi coop](#).

Q : SI LA DESCRIPTION DE POSTE EST VAGUE ET QU'IL EST DIFFICILE DE SAVOIR DE QUEL GENRE D'EMPLOI IL S'AGIT, EST-CE QUE JE DEVRAIS FAIRE UNE DEMANDE QUAND MÊME?

R : N'éliminez pas un poste simplement parce que sa description est vague ou courte. Si l'emploi vous semble intéressant, postulez. Et si on vous donne une entrevue, vous pourrez alors vous renseigner sur l'emploi en question. Entre-temps, vous pouvez tenter d'avoir plus d'information auprès du coordonnateur coop de votre programme. Ou encore, effectuez une recherche en ligne pour en savoir plus sur l'organisme ou l'entreprise et sur ce que votre rôle pourrait être.

Q : À QUI PUIS-JE POSER DES QUESTIONS CONCERNANT MON CURRICULUM VITÆ?

R : Danielle Morin, Linda Orrell et Nicole Miller sont les « spécialistes des CV » au Bureau coop. Vous pouvez communiquer avec nous pour fixer un rendez-vous ou pour poser vos questions : 613-562-5741 ou coop@uOttawa.ca. N'hésitez pas, ce service vous est offert tout au long de vos études coop.

3. ENTREVUES COOP

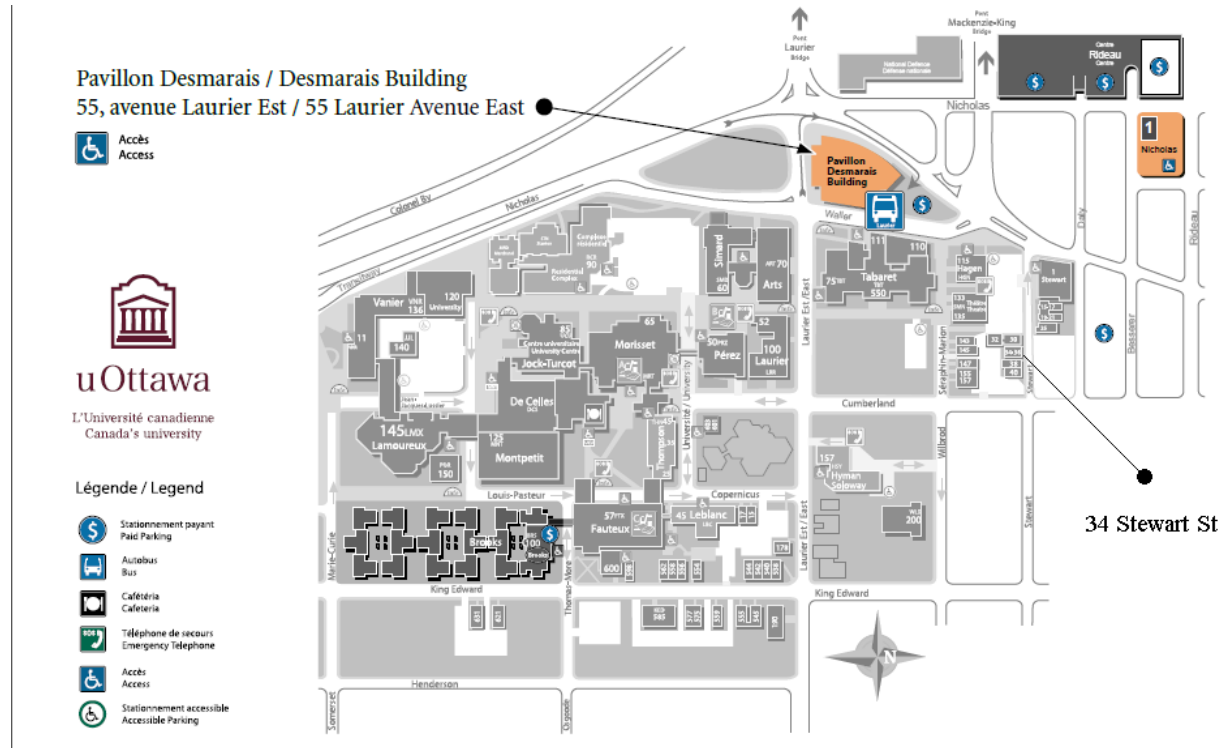
Q : QUAND LES ENTREVUES SONT-ELLES PRÉVUES?

R : Les entrevues ont lieu en tout temps pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, 8 h à 17 h), parfois avec très peu de préavis. Il est possible que vous ayez à manquer des cours pour passer des entrevues. En cas de conflit d'horaire avec un examen de mi-session ou un test, avisez sans tarder le personnel du Bureau coop, et ils feront de leur mieux pour changer l'heure de votre entrevue. Le Bureau coop ne fixe pas d'entrevues conflictuelles. Pendant la deuxième ronde d'entrevues, on pourrait vous demander d'être disponible pendant la semaine d'étude. Pour savoir à quel moment commence la deuxième ronde d'entrevues pour votre programme, consultez la section **Prochaines dates importantes** sur le site Web du [Régime coop](#) (dans le menu de droite).

Q : OÙ ONT LIEU LES ENTREVUES?

R : Les entrevues de la première ronde ont lieu soit au 3^e étage du pavillon Desmarais près du Bureau coop (55, avenue Laurier Est) ou au 34, rue Stewart. Comme les entrevues de deuxième ronde peuvent avoir lieu chez l'employeur, assurez-vous de vérifier le lieu de chaque entrevue. Vous devez organiser votre transport pour vous rendre aux entrevues de deuxième ronde. Assurez-vous de vous rendre à vos entrevues au moins 15 minutes à l'avance : vous n'aurez pas le temps de rassembler vos idées si vous arrivez en coup de vent à la dernière minute!

Figure 1 : Lieux des entrevues coop



Q : DOIS-JE M'ATTENDRE À PASSER BEAUCOUP D'ENTREVUES POUR MON PREMIER STAGE?

R : Comme vous serez en concurrence avec les étudiants qui en sont à leur dernier stage de travail, il vous faudra postuler à autant d'emplois que possible pour augmenter vos chances. Ne vous inquiétez pas si vous avez quelques entrevues seulement en première ronde : c'est normal la première fois. Restez positif et continuez à postuler!

Q : COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À PASSER DES ENTREVUES?

Une des premières choses à faire, c'est de vous renseigner sur l'organisation en question, sa mission ou son mandat, les projets en cours, son mode d'opération, etc. Si vous arrivez à l'entrevue en connaissant déjà l'employeur, vous faites preuve de professionnalisme. Attendez-vous à répondre à des questions sur l'entreprise ou ses activités.

Ensuite, vous pouvez revoir la liste des responsabilités et des exigences du poste en les comparant avec vos compétences et vos expériences. Vous aurez ainsi plus de facilité à répondre aux questions, surtout celles portant sur les raisons qui font de vous un bon candidat pour le poste.

Vous pouvez aussi organiser une entrevue fictive avec le personnel du Bureau coop. C'est une excellente façon de vous donner confiance. Au cours des entrevues fictives, vous vous exercez à répondre aux divers types de questions, tout en recevant des commentaires sur vos forces et vos faiblesses en entrevue.

Il est également important de vous habiller de façon professionnelle. Vous aurez peut-être l'impression d'être trop chic, mais les employeurs considèrent vos vêtements comme une mesure de l'importance que vous accordez à l'entrevue d'emploi. Vos vêtements font bonne impression et montrent que vous respectez votre employeur.

Dernier conseil, mais non le moindre : détendez-vous! La plupart des employeurs comprennent ce que c'est d'être un étudiant à la recherche d'emploi. La plupart d'entre eux tenteront rapidement de vous mettre à l'aise dans la mesure du possible. Rappelez-vous que les employeurs ne recherchent pas uniquement des candidats compétents mais également des personnes qui feront de bons collègues. Gardez en tête qu'ils doivent se vendre tout comme vous. Alors, restez confiant et comportez-vous naturellement.

Q : QUELLES SONT LES QUESTIONS TYPES POSÉES AU COURS DES ENTREVUES COOP?

R : Bien que chaque entrevue coop soit unique, la structure générale est plus ou moins universelle. Par exemple, la plupart des entrevues commencent par un aperçu du service, de l'entreprise ou de l'organisation. Ensuite, l'intervieweur vous pose des questions, normalement au nombre de cinq à dix. Enfin, à la fin d'une entrevue type, l'intervieweur vous demande généralement si vous avez des questions : n'hésitez surtout pas, car vos questions montrent que vous vous êtes bien préparé et que l'emploi vous intéresse. Il existe divers types de questions, notamment des questions techniques, relatives au contexte et propres à un scénario donné, parmi lesquelles les intervieweurs en choisissent normalement plusieurs. En voici quelques exemples.

Que savez-vous de notre organisation? Cette question permet à l'intervieweur de savoir si vous avez pris le temps de vous préparer en vue de la rencontre et lui donne une indication de votre intérêt pour le poste. Pour bien répondre à ce type de question, il est important de relire la description de l'emploi et de consulter le site Web de l'entreprise ainsi que toute autre source pertinente avant l'entrevue.

Parlez-nous un peu de vous. Cette question « brise-glace » permet à l'intervieweur de vous connaître un peu. Pour l'interviewé, elle offre la chance de mentionner les caractéristiques ou les activités non incluses dans le curriculum vitæ, mais pertinentes à la description de l'emploi. Par exemple, vous pourriez mentionner que vous aimez les sports et que, en tant que membre d'une équipe sportive, vous avez acquis un excellent esprit d'équipe. En général, tentez de donner à l'employeur des renseignements liés aux compétences indiquées dans la description d'emploi.

Pourquoi devrions-nous vous embaucher? Qu'est-ce qui fait de vous la meilleure personne pour ce poste? Les employeurs veulent aussi savoir pourquoi VOUS croyez être un bon candidat. C'est l'occasion de vous démarquer de la concurrence. Cette question aide l'intervieweur à évaluer votre intérêt pour le poste. Assurez-vous de prendre le temps de préparer une bonne réponse!

Quelle est votre plus grande faiblesse? Cette question est souvent posée au cours des entrevues. La clé pour répondre à cette question est de mentionner une faiblesse (par exemple, vous êtes souvent débordé par un

horaire très chargé), puis de fournir différentes solutions qui vous permettent de pallier cette faiblesse. Par exemple, vous pourriez dire que vous êtes une personne qui jouit d'un excellent sens de l'organisation et d'une grande concentration. Ainsi, même si vous pouvez vous sentir débordé par un grand nombre d'activités, vous puisez dans vos forces et êtes capable de surmonter cette faiblesse. Enfin, n'affirmez jamais que votre plus grande faiblesse est votre perfectionnisme : c'est un cliché.

De quelle manière feriez-vous face à des priorités et des échéanciers multiples? Dans ce type de question, on vous présente souvent un scénario, dans lequel on vous demande d'organiser une réunion avec les membres de votre équipe, de préparer un court sommaire à l'intention de votre superviseur et de travailler sur un projet de recherche. On vous demande ensuite comment vous vous prendriez pour assurer l'exécution de toutes ces tâches en temps opportun. Votre réponse doit démontrer vos compétences en gestion du temps et des priorités. Vous devez d'abord prouver à l'intervieweur que vous pouvez cerner les tâches prioritaires, puis lui expliquer votre méthode de travail. Pour appuyer votre réponse, mettez votre expérience à contribution. Par exemple, présentez la façon dont vous planifiez votre horaire pendant la période d'examens afin de rédiger tous vos travaux à temps.

Comment traiteriez-vous avec un coéquipier difficile? Cette question fait souvent l'objet d'un scénario, dans lequel par exemple on vous a assigné un projet à réaliser en équipe. Toutefois, un de vos collègues se montre souvent difficile et contribue très peu au projet. Comment remédiez-vous à la situation? Ce scénario a pour but de montrer vos aptitudes en résolution de problèmes et en communication interpersonnelle. Un des meilleurs moyens pour aborder ce type de questions est de vous appuyer sur votre expérience. Par exemple, parlez d'un projet de groupe réalisé dans le cadre d'un cours et pour lequel vous avez dû composer avec une personne difficile. Enfin, insistez sur la façon dont vous avez résolu le problème.

Pour en savoir plus sur les questions types (ou insolites!) posées en entrevue, consultez le cahier d'exercices [Entrevues coop](#) qui comprend toute une gamme de questions que les étudiants ont eu à répondre au cours des années.

Q : COMMENT DOIS-JE PROCÉDER POUR CLASSER LES EMPLOIS?

R : Il n'est pas toujours facile de classer les postes, parce que plus d'un organisme peut vous avoir classé au premier rang. Un jumelage est garanti si un organisme vous classe au premier rang et que vous classiez aussi ce poste en premier. Pour cette raison, nous vous recommandons de classer un poste au premier rang si l'organisme vous a également classé en premier : vous êtes ainsi assuré d'une offre d'emploi. Si plusieurs organismes vous ont classé au premier rang, classez celui que vous préférez parmi ceux-ci au premier rang (le premier rang ne peut s'appliquer qu'à un seul organisme, même si vous pouvez en classer plus d'un au deuxième, troisième, etc.). Vous devez classer les organismes selon votre intérêt pour l'emploi et votre perception de l'entrevue. Vous pouvez supprimer un seul poste (lui donner un « X ») qui ne vous intéresse pas. On vous recommande cependant de n'utiliser ce classement que si vous ne voulez vraiment pas travailler pour cet employeur.

Q : QUE FAIRE SI JE N'OBTIENS PAS DE POSTE?

R : Même si vous n'avez pas obtenu de poste rendu au début de la session de stage, ne vous inquiétez pas : il arrive que les étudiants commencent leur stage à la mi-session. Pourvu que vous déployiez des efforts (soumettre des demandes d'emploi, fixer des séances d'entrevues simulées avec les spécialistes du développement professionnel, etc.), le Bureau coop fera tout son possible pour vous assurer d'un stage. Et si malgré votre participation active au processus (nombreuses demandes d'emploi, participation à tous les ateliers coop pertinents, rendez-vous avec les

spécialistes coop pour améliorer votre CV et vos compétences en entrevue), vous ne trouvez pas d'emploi, nous vous rembourserons vos frais pour ce stage de travail. Vous êtes toujours admissible à participer à la prochaine session de stage de travail.

Conseil : Si le temps file, et que vous n'avez pas encore eu d'offre intéressante, on vous suggère de considérer des emplois moins intéressants. Même si un poste vous semble ennuyeux, vous en tirerez toujours une expérience professionnelle et une référence à mettre à profit pour la prochaine ronde de recrutement. Sur un CV, n'importe quel stage coop a plus de valeur qu'un emploi dans un restaurant-minute!

4. FAQ SUR LES STAGES DE TRAVAIL

Voici des réponses à certaines questions courantes de la part d'étudiants chevronnés du régime d'enseignement coopératif.

Q : COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE PAIE?

R : Vos superviseurs s'occupent habituellement de la paie. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous de vous renseigner au cours de la première semaine. Votre superviseur ou un autre employé vous indiquera à qui vous pouvez poser vos questions. Si vous travaillez au sein d'un organisme gouvernemental ou d'une grande entreprise, vous y trouverez probablement un service des ressources humaines qui pourra vous informer sur la documentation liée à la paie.

Q : PERSONNE NE M'A ASSIGNÉ DE TÂCHES JUSQU'À PRÉSENT. QUE DEVRAIS-JE FAIRE?

R : Pour de nombreux étudiants coop, leur premier stage demande de faire d'importants ajustements. Personne ne vous dit ce que vous devez faire chaque minute. Il arrive donc parfois que vous vous retrouviez à vous tourner les pouces et à vous demander ce que vous devriez faire. La première semaine est généralement une période de formation et d'ajustement au contexte de travail. Ne vous attendez pas à vous voir confier des projets ou des travaux majeurs à ce moment; des tâches plus complexes ne devraient pas tarder à vous être proposées. Normalement, ce stade exige beaucoup de lecture de votre part. Si vous prenez la relève d'un ancien étudiant du régime coop, essayez de trouver le rapport de transition de cet étudiant, vous y trouverez des détails quant à l'évolution des projets en cours et à la reprise du travail.

Q : QUE DOIS-JE FAIRE SI JE N'AI PAS SUFFISAMMENT DE TRAVAIL DURANT UN STAGE?

R : N'hésitez pas à dire à votre superviseur ou à vos collègues que vous avez besoin de travail. Même s'ils n'ont rien à vous proposer à ce moment, ils comprendront le message et prévoiront vous donner du travail. De plus, ils seront impressionnés de votre esprit d'initiative.

Si votre superviseur semble trop occupé pour vous donner du travail ou vous fournir des commentaires, proposez-lui des rencontres une fois par semaine pour évaluer votre progrès. Profitez de cette occasion pour mettre en valeur ce que vous êtes en train de faire, une stratégie qui vous aidera à obtenir une excellente évaluation.

Assurez-vous de vous fixer des objectifs de stage et d'en discuter avec votre superviseur, ce qui vous aidera à la fois à organiser votre travail et à évaluer vos progrès durant l'ensemble de votre stage.

Prenez l'initiative. Par exemple, lisez d'autres documents ou faites-en un peu plus dans le cadre d'un projet. Avec l'approbation de votre superviseur, vous pourriez réorganiser des dossiers mal classés, créer une base de données de fichiers dans un répertoire partagé ou entreprendre vous-même un projet lié au travail. L'amélioration de l'exécution des tâches courantes est toujours bienvenue. Ce type de projet consiste souvent en des tâches que personne n'a le temps de faire, votre superviseur vous sera reconnaissant pour les efforts additionnels que vous y consacrerez. Si la situation ne s'améliore pas, adressez-vous au personnel du Bureau coop.

Si vous avez envisagé toutes les options en vain, vous pouvez commencer à planifier ou même à rédiger votre rapport de stage.

Q : QUE PUIS-JE FAIRE SI MON TRAVAIL NE CORRESPOND PAS À LA DESCRIPTION DONNÉE PAR L'EMPLOYEUR?

R : Malheureusement, dans le contexte réel du travail, les exigences d'emploi sont souvent appelées à changer. Si votre travail ne correspond pas à vos attentes, vous pouvez en parler à votre superviseur ou simplement vous adapter aux besoins de l'employeur. En cas de difficultés réelles, communiquez avec le personnel du Bureau coop. Le personnel évaluera la situation et prendra les mesures qui s'imposent.

Conseil : Pour tirer le maximum de votre stage de travail, n'hésitez pas à prendre l'initiative. Par exemple, vous pouvez demander d'assister à des réunions, même si elles ne sont pas directement liées à vos tâches, ou demander à un de vos collègues chevronnés d'agir comme mentor. Ce genre d'initiative non seulement vous aidera à créer un bon réseau de relations, mais aussi contribuera à votre réussite dans votre domaine.

5. RENSEIGNEMENTS PROPRES À CHAQUE FACULTÉ

ARTS

Ne paniquez pas si seulement quelques emplois sont offerts aux étudiants de votre département. Puisqu'il y a moins d'étudiants inscrits dans votre programme, il y a moins de concurrence pour obtenir un des emplois affichés. Même si beaucoup des ateliers auxquels vous assistez semblent mettre l'accent sur les grandes facultés comme celle de génie ou l'École de gestion, n'hésitez pas à poser des questions. Vous devez absolument exprimer vos opinions pour obtenir des commentaires.

Quand vous postulez à un emploi, étudiez les domaines connexes et diversifiez vos options! Non seulement vous y découvrirez ce qui s'offre à vous à l'extérieur du cadre de votre programme, mais vous pourriez y dénicher l'emploi qui vous convient parfaitement!

SCIENCES SOCIALES

Pendant vos études, vous avez acquis des compétences hautement transférables. Quel que soit votre programme précis, vous apprenez à penser de façon critique. Vous serez étonné de constater à quel point vos travaux universitaires s'appliqueront à votre emploi. Essayez des choses différentes et des emplois différents. Vous ne savez pas ce que vous pourriez aimer : vous découvrirez peut-être quelque chose de merveilleux. Même si vous n'aimez pas votre emploi, rappelez-vous que l'expérience ne durera que quatre mois et qu'elle vous permettra de préciser votre vision quant à votre emploi futur idéal. À l'avenir, vous aurez rarement l'occasion de changer d'emploi après une si courte période de temps.

Si vous étudiez dans le domaine du développement international ou tout autre programme ultraspécialisé, rappelez-vous qu'en raison de la spécificité de votre programme, le nombre de stages directement liés peut être inférieur. Dans ce contexte, soyez prêt à accepter un emploi à l'extérieur de votre discipline, au moins pour votre premier stage, même s'il n'est qu'indirectement lié à vos études. Rappelez-vous qu'en tant que spécialiste des sciences sociales, vous avez développé des compétences d'analyse et d'organisation exhaustives : faites-en bon usage! L'expérience acquise à chacun de vos stages vous permettra de perfectionner vos compétences et d'améliorer vos chances de trouver un emploi plus pertinent pour les stages suivants.

SCIENCES

En choisissant le volet coop dans le domaine des sciences, vous acquerez une expérience de travail précieuse en mettant vos connaissances scientifiques en pratique au laboratoire, au bureau ou sur le terrain.

Préparez-vous à « aller où sont les emplois ». Il est essentiel de ne pas vous limiter aux postes offerts dans la région de la capitale nationale : un nombre croissant de stages, particulièrement dans le secteur privé, sont offerts ailleurs au Canada et aux États-Unis. De plus, en raison de la forte concurrence sur le marché du travail, vous devez à la fois postuler à l'aide du Navigateur COOP et faire vos propres recherches. N'hésitez pas à profiter des services que nous vous offrons pour créer et mettre en œuvre votre stratégie de recherche d'emploi.

Préparez-vous en vue de l'entrevue comme vous le feriez avant un examen. Renseignez-vous autant que possible sur l'employeur et le domaine, et soyez prêt à démontrer que vous seriez un atout au sein de l'organisation.

Au cours d'une entrevue pour un poste en recherche, on peut vous poser toutes sortes de questions pratiques, sur l'équipement et les méthodes que vous utiliserez, les projets de recherche en cours et la sécurité au laboratoire.

Les cours sur le terrain sont un excellent moyen d'acquérir de l'expérience, mais il est essentiel de bien planifier. Assurez-vous d'obtenir l'approbation de l'employeur pour accommoder le cours en déplaçant la date du début ou de la fin du stage. Cependant, l'employeur n'y est nullement obligé. Vérifiez les dates de votre contrat avant de signer.

GESTION

La plupart des nombreux stages destinés aux étudiants coop en commerce se trouvent dans des ministères gouvernementaux à Ottawa. Quelques-uns sont au sein de sociétés d'État (pas nécessairement à Ottawa) et un nombre plus limité, dans des entreprises privées. Les étudiants et étudiantes en gestion doivent soumettre une proposition en plus de leur rapport de stage. Pour connaître les exigences précises, rendez-vous à la page [Guide de rédaction et exemples du rapport de stage](#). Une autre excellente ressource est la section [Doc-Dépôt du régime coop](#) où l'on trouve les instructions et les lignes directrices pour la soumission de propositions et de rapports.

GÉNIE

Dans le secteur du génie, vous avez plus de contrôle sur le déroulement de vos stages que vous ne le pensez. Les employeurs des secteurs public et privé font preuve d'une grande souplesse pour permettre aux étudiants de prendre en main leurs stages. Si vous demandez qu'on vous confie davantage de responsabilités et montrez que vous êtes en mesure de les assumer, vous serez doublement récompensé par l'établissement de contacts à long terme (par ex., stages coop récurrents, offres d'emploi après vos études) et l'acquisition d'expériences extraordinaires!

En ce qui concerne les programmes relatifs aux technologies de l'information (TI), soit CSI, SEG, CEG et ELG, le placement peut se faire à l'extérieur de la sphère donnée. De nombreux emplois peuvent être offerts à plusieurs (ou à l'ensemble) des programmes de TI. La description du poste peut vous donner une idée du programme visé, mais rien n'empêche les candidats des autres programmes de postuler. Si vous croyez avoir les capacités requises pour l'emploi et que le stage vous intéresse, n'hésitez pas à poser votre candidature. La clé? Bien cerner les compétences requises dans votre CV. L'entrevue vous permet alors d'évaluer avec l'employeur l'adéquation entre vous, l'organisme et l'emploi.

CSI et SEG : De nombreux emplois sont offerts aux étudiants des programmes axés sur les logiciels, autant par le secteur privé que par le secteur public. Bien que nous recevions davantage de stages en TI que dans d'autres domaines d'études, il reste souvent difficile de trouver un stage d'été en raison du grand nombre d'étudiants à la recherche d'emploi à ce temps de l'année. Le nombre de candidats étant moindre pour les stages de l'automne et de l'hiver, la demande est généralement plus élevée de la part des employeurs. Puisque le travail lié aux TI repose de plus en plus sur les logiciels, les emplois offerts peuvent être à l'extérieur des sphères normalement associées aux logiciels et à la programmation. Ne vous limitez pas aux grandes entreprises connues dans le domaine des logiciels, car il existe de nombreuses occasions intéressantes ailleurs.

ELG et CEG : Vous ne pouvez espérer concevoir du matériel au cours d'un stage coop. Vous occuperez d'abord des postes de vérification (mise à l'essai) et de soutien technique et gravirez les échelons un à un. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, les logiciels et la programmation sont très présents au sein de domaines non axés sur les logiciels. Un tel stage vous permet de découvrir des entreprises dont les autres postes ou services peuvent vous intéresser. En plus de vos connaissances spécialisées, vous devriez donc aussi détenir des compétences de base en programmation afin de valoriser vos atouts.

MCG, CHG et MGB : Si vous vous spécialisez dans le secteur industriel, les emplois sont généralement offerts à l'extérieur d'Ottawa. Les stages offerts à Ottawa sont souvent des emplois de bureau. Puisque la majorité des ingénieurs finissent par devenir des gestionnaires de projet travaillant dans un bureau, les emplois offerts à Ottawa peuvent tout de même permettre d'acquérir une expérience précieuse.

DROIT CIVIL

Bien que le domaine du droit soit très compétitif, la grande majorité des étudiants coop trouvent des stages de travail stimulants et de qualité, dans leur domaine. Il arrive aussi que les étudiants en droit mettent leurs connaissances et leur expérience à profit dans une discipline connexe, ce qui leur permet de développer de nouvelles compétences dans un domaine qui offre de nouvelles perspectives de carrière enrichissantes. Quels que soient vos objectifs de carrière, vous pouvez avoir confiance que votre domaine vous offre des possibilités nombreuses et variées.

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Votre niveau avancé de scolarité vous assure des compétences approfondies en recherche et en analyse ainsi que des connaissances techniques avancées, ce que recherchent certains employeurs. Cependant, la concurrence des étudiants au baccalauréat reste élevée, puisque pour d'autres employeurs l'expérience de travail l'emporte sur le nombre d'années d'études. Pour ces employeurs, un étudiant effectuant son quatrième stage peut sembler un meilleur choix.

D'autre part, notez bien que votre stage ne sera pas nécessairement lié à votre sujet de thèse ou de mémoire.

M-MIS : Depuis l'introduction de ce programme relativement nouveau à l'Université et au régime coop, le marché du travail est plutôt favorable. La majorité des emplois sont au sein de ministères du gouvernement à Ottawa et à Gatineau. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes coop étant en moyenne de huit à dix par année, tous les étudiants ont réussi à trouver un stage assez facilement. Puisque beaucoup de postes offerts sont dans le domaine de la gestion de l'information, la concurrence pour les stages liés à la bibliothéconomie est plutôt élevée. Les étudiants désirant travailler au sein d'une bibliothèque devraient faire des recherches personnelles en plus de soumettre des demandes par l'entremise du Bureau coop.

M-CSI : Même s'ils sont dans un programme de maîtrise, les étudiants font souvent concurrence aux étudiants de premier cycle pour des postes le plus souvent liés à la programmation, aux mises à l'essai et aux bases de données. Les étudiants de maîtrise ne devraient cependant pas s'attendre à recevoir un salaire plus élevé puisque la rémunération se fonde sur l'expérience de travail. Si vous désirez obtenir un stage coop lié à un domaine de recherche particulier dans lequel vous vous spécialisez, on vous recommande d'entreprendre vos propres recherches d'emploi en plus de soumettre des demandes par l'entremise du Bureau coop.

PROGRAMMES INTÉGRÉS

Pour les étudiants inscrits à un programme intégré, comme le programme en biotechnologie ou celui en génie chimique et technologie de l'informatique, des considérations particulières s'appliquent.

Votre statut d'étudiant coop est directement lié à un de vos programmes. Vous devez donc demeurer inscrit à ce programme si vous souhaitez poursuivre vos études dans le cadre du régime coop. Assurez-vous de discuter au préalable avec le personnel du Bureau coop au sujet de tout changement que vous souhaitez apporter à votre programme.

Vous pouvez postuler des emplois dans toutes les disciplines si vous croyez avoir les compétences requises. En posant votre candidature pour des emplois dans vos deux domaines d'études, vous aurez davantage d'options, particulièrement pour votre premier stage qui peut être plus difficile à trouver.

6. PROGRAMME DE MENTORAT COOP

QUEL EST LE BUT DU PROGRAMME DE MENTORAT?

Le programme de mentorat encourage le partage de connaissances entre les pairs du régime coop en vue d'améliorer la satisfaction et la persévérance étudiante durant l'expérience coop. Vous pouvez parler d'une foule de sujets avec votre mentor, depuis les services offerts sur le campus jusqu'à la planification de vos objectifs professionnels à long terme. La relation de mentorat, qui dure environ neuf mois, peut se poursuivre en personne, par téléphone ou par courriel, sur MSN, BBM, Facebook ou de toute autre façon qui vous convient. Grâce à des collègues qui l'ont vécue, vous pourrez mieux comprendre les réalités de l'expérience coop. Vous obtiendrez des avis pratiques d'une étudiante ou d'un étudiant coop chevronné, sur des sujets comme le processus de placement, le stage de travail et le rapport de stage. Vous apprendrez à connaître les divers services et programmes d'aide offerts par le Bureau coop et l'Université d'Ottawa, en plus d'obtenir des conseils sur votre premier stage de travail et de bien comprendre les clés de la réussite coop. Il n'y a pas de mauvaise question : que vous vous demandiez quoi répondre en entrevue ou quoi porter la première journée de travail, votre mentor est une excellente source d'information!

QU'EST-CE QU'UN MENTOR COOP?

C'est une personne bénévole inscrite au régime d'enseignement coopératif de l'Université d'Ottawa qui a effectué au moins un stage de travail.

QU'EST-CE QU'UN MENTORÉ COOP?

C'est une personne inscrite au régime d'enseignement coopératif à l'Université d'Ottawa et qui souhaite apprendre à partir de l'expérience d'étudiants coop chevronnés. Les mentorés se préparent à leur premier stage et veulent obtenir de l'appui de la part d'étudiants qui ont de l'expérience coop.

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME DE MENTORAT?

- Toute personne intéressée à recourir aux services d'un mentor peut prendre rendez-vous avec la coordonnatrice du programme de mentorat afin de choisir un mentor en fonction des profils offerts et de ses propres besoins.
- La coordonnatrice coop communique avec le mentor choisi.
- Le mentor ou la mentore communique ensuite avec la personne mentorée et organise une rencontre en personne.
- Après cette première rencontre, tous deux peuvent communiquer en personne, par voie électronique ou par tout autre moyen qui leur convient le mieux, jusqu'à la présentation du rapport de stage.
- La relation, qui dure environ neuf mois, se déroule sur un ton informel et doit répondre aux besoins de la personne mentorée.

QUI DOIS-JE CONTACTER SI J'AI DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES?

Veuillez communiquer avec Linda Orrell, coordonnatrice du Programme de mentorat, à Linda.Orrell@uOttawa.ca.

Note : Si la perspective de mentorer des étudiants vous intéresse, communiquez avec Linda Orrell à Linda.Orrell@uOttawa.ca.

7. CONSEILS POUR VOTRE RAPPORT DE STAGE

1. Vous pouvez consulter en ligne des [directignes rices générales sur la rédaction de rapports](#) ainsi que d'autres documents. Lisez-les attentivement.
2. Certaines facultés ont leurs propres exigences (en particulier l'École de gestion Telfer). Vous trouverez, pour certains des programmes, des [échantillons d'anciens rapports](#) sur le site Web du régime coop.
3. Assurez-vous de consulter les [dates importantes du régime coop](#), y compris la date limite de dépôt des rapports.
4. Les rapports de stage sont notés par un professeur de votre faculté. Pour connaître le [nom du professeur responsable de votre programme](#), consultez le site Web du régime coop.

5. Discutez avec vos professeurs si vous avez des doutes sur ce que vous devez écrire et sur la façon de l'écrire. Ils peuvent vous présenter un aperçu général de leurs exigences. Vous pouvez également discuter avec eux de la possibilité de soumettre un rapport rédigé en cours de stage comme rapport de fin de stage.

6. Selon les résultats d'une enquête menée par l'Association étudiante coop, bon nombre de professeurs considèrent le rapport de stage comme un outil à la fois pour les étudiants, leur permettant de perfectionner leur style et leurs aptitudes en rédaction et de faire le point sur ce qu'ils ont accompli, et pour les professeurs, permettant d'évaluer la qualité et la pertinence du stage, et de faire le lien entre le stage et le programme d'études. Dans votre rapport, présentez le volet professionnel de votre stage, mais également vos expériences personnelles pour maintenir l'intérêt. Rappelez-vous que la créativité peut être une bonne chose!

7. Si vous êtes mal pris, n'hésitez pas à consulter votre superviseur pour obtenir de l'aide. Aussi, assurez-vous de terminer la rédaction de votre rapport avant la fin de la session afin que votre superviseur puisse en faire l'examen.

8. Prévoyez de commencer votre rapport dès le début de votre stage pour éviter une surcharge de travail à la fin. Durant l'été, il est parfois plus difficile de joindre les professeurs!

9. Les étudiants chevronnés du programme de mentorat du Bureau coop peuvent répondre à vos questions. Si vous souhaitez rencontrer un étudiant-mentor, communiquez avec le Bureau coop qui fera les arrangements nécessaires.

10. N'oubliez pas de venir chercher votre rapport de stage noté au secrétariat de votre département. Les professeurs aiment en discuter avec vous et leurs commentaires vous aideront à améliorer le prochain rapport que vous rédigerez. Les rapports sont généralement notés avant la fin de la session d'études suivant votre stage. Beaucoup d'étudiants oublient de récupérer leurs rapports qui contiennent pourtant de précieux commentaires : ne les imitez pas!

Bonne chance et profitez de l'expérience!

8. STAGES À L'ÉTRANGER

De nombreux étudiants désirent travailler à l'étranger pendant au moins un de leurs stages coop. Pour les appuyer, le Bureau coop de l'Université d'Ottawa leur offre de nombreuses ressources. Par exemple, les spécialistes en développement professionnel peuvent les aider à trouver des stages à l'étranger (consultez les coordonnées à la fin du présent guide). Ils peuvent recommander des établissements qui se spécialisent dans le placement international et peuvent, bien sûr, examiner les lettres de présentation et les CV.

Trouver un stage international demande plus d'efforts aux étudiants, mais ceux qui réussissent à le faire affirment que l'expérience en vaut la peine. Généralement, vous devez commencer votre recherche plus tôt que pour un stage ordinaire (jusqu'à huit mois à l'avance), car l'emploi peut être plus long à dénicher et la documentation à fournir prend du temps (demande de visa, références, etc.). Sachez aussi que la rémunération pour un stage à l'étranger est souvent inférieure à celle offerte par une entreprise nationale. Chaque session, le Bureau coop organise des séances d'information pour aider les étudiants à mener leur recherche d'emploi.

Q : QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR UN STAGE DE TRAVAIL À L'ÉTRANGER?

R : Vous devez faire vous-même une grande partie de la recherche. Pour cette raison, nous vous conseillons de commencer à chercher bien avant la date prévue du début de votre stage. Tenez compte de tout besoin relatif au visa et à la documentation nécessaires pour chaque pays. Tenez le Bureau coop au courant de l'évolution de votre recherche d'emploi.

Pour planifier votre recherche et obtenir des renseignements sur les stages à l'étranger, n'hésitez pas à fixer une rencontre avec une spécialiste en développement professionnel du Bureau coop.

Q : COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ADMISSIBLE À UN STAGE DE TRAVAIL COOP À L'ÉTRANGER?

R : Vous êtes admissible à un stage coop à l'étranger si vous avez payé vos droits coop, rencontré un spécialiste en formation et développement professionnels du Bureau coop, assisté à tous les ateliers nécessaires et déjà effectué au moins un stage coop.

Q : COMBIEN LONGTEMPS D'AVANCE DOIS-JE M'Y PRENDRE?

R : Donnez-vous le plus de temps possible (au moins 6 à 9 mois) pour vous préparer. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier un stage de travail à l'étranger. Plus vous tarderez, plus l'expérience sera stressante.

Q : COMBIEN DE STAGES À L'ÉTRANGER SONT AFFICHÉS DANS LE NAVIGATEUR COOP?

R : La grande majorité des emplois affichés dans le Navigateur COOP sont au Canada. Cependant, certains ont lieu en France, en Allemagne, au Brésil, aux Pays-Bas, en Italie, au Ghana et aux États-Unis. Comme les possibilités sont rares, on vous recommande d'entreprendre vous-même des recherches si vous tenez à vous rendre à l'étranger.

Q : COMMENT PUIS-JE FINANCER MON VOYAGE?

R : Le Bureau coop attribue des bourses de mobilité aux étudiants qui font des stages de travail non rémunérés, et plusieurs départements décernent des bourses d'accès à la mobilité internationale. Vous pouvez aussi demander une bourse à l'Université d'Ottawa, aux gouvernements fédéral ou provinciaux et à des entreprises privées.

Q : QUI EST-CE QUI PAYE MON PERMIS DE TRAVAIL OU MON VISA, MON PASSEPORT ET MON ASSURANCE-MALADIE?

R : La responsabilité incombe parfois aux stagiaires, parfois à l'employeur. Ces renseignements doivent être indiqués dans la description du poste. Si l'employeur ne couvre pas ces dépenses, ce sont les étudiants qui doivent payer leur passeport, leur visa et l'assurance-maladie. Pour en savoir plus, consultez le site Web du gouvernement du Canada Voyage.gc.ca. La page Web [Travailler à l'étranger](#) du régime coop contient aussi beaucoup d'information.

9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Q : QUELS FRAIS DOIS-JE PAYER POUR PARTICIPER AU RÉGIME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF?

Droits coop

Il faut verser des droits administratifs de 650 \$ à partir de la session d'études qui précède le premier stage et, par la suite, à chaque stage coop jusqu'au dernier.

Quiconque n'obtient pas de placement pour un stage particulier doit payer les droits coop pour la session d'études précédant le stage (s'il y a lieu), mais non les droits coop pour le stage raté comme tel.

En outre, pour chacune des sessions d'études, les étudiants coop paient les droits de scolarité et les droits accessoires du programme ordinaire correspondant ainsi que les droits de scolarité pour tout cours supplémentaire suivi pendant un stage.

Q : QUELLE INCIDENCE UN STAGE DE TRAVAIL COOP A-T-IL SUR MES PRÊTS ET BOURSES GOUVERNEMENTALES?

R : Vous devez faire une demande d'aide financière à chacune de vos sessions d'études pour que vos prêts et bourses vous soient remis chaque session et non annuellement. De plus, puisque vous êtes rémunéré pendant vos stages de travail, le montant du financement que vous recevrez au cours des sessions d'études subséquentes sera sans doute moindre.

Q : Y A-T-IL DES FORMULAIRES À REMPLIR POUR FAIRE UN STAGE DE TRAVAIL?

Si vous résidez en Ontario et êtes récipiendaire du RAFEO, vous devez soumettre au Service de l'aide financière et des bourses, avant chaque session de stage, le formulaire [Supplément au RAFEO](#) qui confirme votre statut d'étudiant à temps plein. [Les dates limites sont affichées en lignes.](#)

Q : EST-CE QUE JE CONSERVE MES PRIVILÈGES UNIVERSITAIRES (EX. : UPASS, ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES) PENDANT MES STAGES DE TRAVAIL?

R : Oui. Vous êtes toujours considéré comme un étudiant à temps plein, et vous continuez à avoir accès à ces services. Cependant, votre uPass n'est pas valide pendant la session d'été (de mai à août, inclusivement). Aux fins de l'impôt, vous n'êtes pas considéré comme un étudiant à temps plein pendant vos stages de travail.

10. ASSOCIATION ÉTUDIANTE COOP (AEC)

Q : QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE COOP (AEC)?

R : L'Association étudiante coop (AEC), qui réunit des étudiants actuels du régime d'enseignement coopératif, a pour but de vous aider à vivre la meilleure expérience coop possible et à profiter au maximum de votre programme d'études coop. L'AEC offre de l'orientation et de l'aide pour traiter avec votre faculté ou votre département, et elle organise des activités sociales dont la collation des grades pour les étudiants coop et des soirées au pub.

Q : QUELS GENRES DE QUESTION PUIS-JE POSER AUX MEMBRES DE L'AEC?

R : Vous pouvez contacter les membres de votre association au sujet du régime et de l'expérience coop, des exigences, des questions financières, des types d'emplois, des entrevues, et bien plus. Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse de l'AEC (aec-csa@uOttawa.ca). Vous pouvez aussi communiquer avec une personne en particulier en consultant les coordonnées des membres à la page Web de l'Association.

Q : COMMENT PUIS-JE PARTICIPER À L'AEC?

R : L'Association recrute de nouveaux membres deux fois par année, soit en septembre et en mars. Tous les étudiants inscrits au régime coop peuvent en faire partie. Des renseignements additionnels sont affichés sur le [site Web de l'AEC](#).

11. FAQ SUR L'ENSEIGNEMENT COOP

Q : DANS QUELLE MESURE LA SÉQUENCE DE STAGES DOIT-ELLE ÊTRE STRICTEMENT SUIVIE?

R : Dans certains cas, la séquence études-travail peut faire l'objet d'une certaine souplesse. Par exemple, vous pouvez opter pour un stage de huit ou de douze mois au lieu des quatre mois habituels. Toutefois, Josée Williams du Bureau coop doit d'abord approuver les changements que vous proposez (voir les coordonnées à fin du présent guide).

Q : QU'ARRIVE-T-IL SI MA MOYENNE PONDÉRÉE CUMULATIVE DESCEND SOUS LE MINIMUM REQUIS DANS MON PROGRAMME? FAUT-IL QUE J'ABANDONNE LE RÉGIME COOP?

R : Si votre moyenne pondérée cumulative descend sous le minimum requis dans votre programme (soit 6,0 pour la plupart des programmes), vous avez deux sessions universitaires pour rétablir la situation. Vous pouvez profiter de ces sessions de probation uniquement après avoir été officiellement admis au régime coop. Veuillez consulter le site Web du régime coop pour obtenir la liste complète des exigences et des règlements.

Q : POUR LA SESSION D'ÉTUDES D'ÉTÉ, EST-CE QUE JE PEUX CHOISIR PARMIS DE NOMBREUX COURS?

R : Généralement, vous n'avez pas autant d'options de cours pendant l'été. Par conséquent, vous devriez prévoir vos charges de cours en conséquence et consulter un conseiller scolaire pour vous assurer de pouvoir satisfaire aux exigences dans les délais prévus. Vous pouvez aussi suivre des cours à l'Université Carleton durant l'été.

De façon générale, assurez-vous de vérifier la liste des cours offerts chaque session. Vous ne voulez pas vous rendre compte, à la fin de votre quatrième année d'études, qu'il vous faut un cours qui s'offre seulement à un certain moment.

Q : EST-CE POSSIBLE DE NE PAS RECEVOIR DE CRÉDITS POUR UN STAGE?

R : Dans certains cas, il est possible que vous ne receviez aucun crédit pour un stage ou même qu'on vous demande de vous retirer du régime coop. Ce pourrait se produire si vous ne faites aucune recherche de stage, qui est l'une des exigences de votre entente avec le Bureau coop. De plus, vous ne recevrez aucun crédit si vous ne soumettez pas votre rapport de stage.

Q : EST-CE QUE LES CRÉDITS DE MON STAGE INFLUENT SUR MA MOYENNE PONDÉRÉE CUMULATIVE (MPC)?

R : Vous recevez une évaluation réussite/échec pour votre stage de travail coop : une réussite n'influe pas sur votre MPC, mais un échec y nuira.

Q : OÙ PUIS-JE OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RÉGIME COOP?

R : Le personnel du Bureau coop est toujours prêt à répondre à vos questions et préoccupations. Toutefois, avant de le contacter, consultez toujours si possible le site Web du régime coop, qui traite de la plupart des questions des étudiants.

N.B. Pour le stage d'automne (généralement votre troisième stage), vous n'êtes pas automatiquement inscrit à l'assurance-maladie pour les étudiants. Puisque ces frais annuels sont inclus dans les droits de scolarité de la session d'automne (que vous ne payez pas), ce problème se pose uniquement pour votre stage d'automne. Si vous désirez bénéficier de cette assurance, il faut en faire la demande au début de la session auprès de la FEUO.

« Ne vous attendez pas à ce que votre superviseur vous dise de partir à la fin de journée. Dans tous mes emplois autres que mes stages coop, c'est mon patron qui me disait quand je pouvais partir. À mon premier stage coop, j'ai attendu une heure à la fin de la journée avant de demander à mon superviseur la permission de partir. Il a ri et m'a dit que j'étais maintenant assez grand pour déterminer moi-même l'heure à laquelle je pouvais partir! »

12. COORDONNÉES

AEC : aec-csa@uOttawa.ca ou sur [Facebook](#)

Bureau coop : coop@uOttawa.ca ou 613-562-5741

Chef de programmes, admissions et liaison : Chantal Clément
chantal.clement@uOttawa.ca

Gestionnaire de programmes coop : Josée Williams
josee.williams@uOttawa.ca

Spécialistes en développement professionnel

Nicole Miller : Nicole.Miller@uOttawa.ca

Linda Orrell : Linda.Orrell@uOttawa.ca

Danielle Morin : danielle.morin@uOttawa.ca

FEUO : [sfuo@uOttawa.ca](mailto:sfu@uOttawa.ca), sfuo.ca/fr/ ou 613-562-5966

Si vous avez des questions ou des commentaires sur ce guide, n'hésitez pas à en faire part par courriel à l'AEC.
Merci!